Mairie de
TREZILIDE 29440

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212903017-20251205-20250041-DE

20250041

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 10
Présents : 06
Votants : 06

L'an deux mille vingt cinq
Le 5 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves-Marie GILET, Maire.

Date de convocation : 28 novembre 2025

Etaient présents :

MM. Eric BERTHEVAS, Sylviane BLOUET, Almeno MARTINS, Karine LE ROUX, Nathalie TREVIEN

Absente : Madame Lydie CARIOU
Absents excusés : Madame Stéphanie FRANCHETEAU, Madame Agnès CARVAL, Monsieur Loïc GRALL
Madame Nathalie TREVIEN a été élue secrétaire.

OBJET

Convention participation transports RPI entre Trézilidé/Plouzévédé

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental participe au transport relatif au RPI à hauteur de 85%. Les 15% restants sont payés par la mairie de Plouzévédé.

Afin de participer aux transports du RPI une convention entre la mairie de Plouzévédé et la mairie de Trézilidé est mise en place. Cette convention est échue au 31 décembre 2024.

Comme dans la précédente convention, Monsieur le Maire propose que la commune de Trézilidé participe à hauteur de 50% et Plouzévédé 50% de ces 15% restants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement de la convention pour 4 ans (soit jusqu'au 31/12/2028) sur les bases proposées par Monsieur le Maire et l'autorise à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Pour Copie Certifiée Conforme
Le Maire,

MAIRIE DE TREZILIDE 29 (Finistère)

Yves-Marie GILET